

COMPTE RENDU DE RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du 7 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Mme Francine LAFON, Maire.

Présents : Francine LAFON, Jean-Marc GOMBERT, André IZAC, Marie CLERMONT, Maryse VIARNES, Christiane SUKIC, Corinne LE PONTOIS, Thierry DEBORD, Denis FERNANDEZ.

Pouvoirs : Dounia MENIRI donne pouvoir à Denis FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Jean-Marc GOMBERT

Délibération n° 20221404-01 : VOTE DES SUBVENTIONS 2022 ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle qu'il convient de voter les subventions et participations versées aux associations pour l'année 2022.

Madame le Maire présente ensuite la liste des associations concernées ainsi que les montants qu'elle propose de leur allouer.

Elle précise également que la subvention sera versée à chaque association au vu du compte-rendu de l'assemblée générale et des comptes.

Quelques explications concernant le versement à certaines associations :

- L'ADMR – portage repas : subvention de 980 €, soit 445 habitants à St Hippolyte x 2.20 €,
- Comité Festif des Petits Villages de Saint-Hippolyte (anciennement Comité d'Animation des Vilatges) : subvention de 6000 € : les 3000 € de 2021 n'avaient pas été versés car la municipalité ne savait pas ce que le comité des fêtes allait devenir + 3000 € pour 2022,
- CUMA : subvention augmentée à 2500 € et si ils ont un problème ils pourront revenir vers la mairie,
- O PAIS : subvention de 40'600 € : soit 600 € (panier de basket remplacé au terrain de tennis de St Hippolyte) + subvention de 40'000 € votée par l'assemblée délibérante, soit 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention. Une convention sera établie entre la commune et l'association O PAIS et versée à partir du 1^{er} septembre 2022 et 1^{er} semestre 2023.

Il est à préciser également que certains élus étant impliqués dans certaines associations n'ont pas pris part au vote, soit M. André IZAC pour « Couesques Avenir », Mme Maryse VIARNES pour « De fil en aiguille », Mme Corinne LE PONTOIS pour le Centre Social et M. Denis FERNANDEZ pour « les Jeux-dis de Pons ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Par 7 voix pour, 2 voix contre, et 1 abstention, décide d'accorder une subvention de 40'600 € à l'association O PAIS. Le versement de cette subvention sera conditionnée par une convention signée entre l'association et la commune.
- A l'unanimité, décide d'approuver les montants proposés sous réserve de dépôt par les associations d'un bilan financier et du compte-rendu de l'assemblée générale.

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	Montants versés en 2021	Propositions 2022
ADMR D'ENTRAYGUES	1 000.00 €	1 000.00 €
ADMR D'ENTRAYGUES portage des repas	980.00 €	980.00 €
AFM TÉLÉTHON	150.00 €	150.00 €
AMICALE POMPIERS ENTRAYGUES	300.00 €	400.00 €
AMICALE POMPIERS MONTSALVY	200.00 €	300.00 €
AMICALE POMPIERS MUR DE BARREZ	400.00 €	500.00 €
APE ENTRAYGUES	150.00 €	150.00 €
APE LACROIX BARREZ	300.00 €	300.00 €
APE DU COLLEGE DE MUR DE BARREZ	200.00 €	200.00 €
ASS FRANCAISE SCLEROSE EN PLAQUES	150.00 €	150.00 €
ASS PRÉVENTION ROUTIÈRE	150.00 €	150.00 €
ASS SPORTIVE COLLÈGE DU CARLADEZ	30.00 €	15.00 €
AU CHOEUR DES FLOTS CHORALE	100.00 €	100.00 €
CENTRE SOCIAL ENTRAYGUES	3 000.00 €	3 000.00 €
CINEMA POUR TOUS	800.00 €	800.00 €
CLUB DE GYM DE ST HIPPOLYTE	700.00 €	700.00 €
CLUB DETENTE ET LOISIRS GOUL ET TRUYERE	800.00 €	800.00 €
CLUB GOUL ET TRUYERE 3ème AGE	2 000.00 €	2 000.00 €
COLLEGE DE LA VIADENE FOYER SOCIO-EDUCATIF	500.00 €	200.00 €
COLLEGE DU CARLADEZ	100.00 €	50.00 €
COMITE ANIMATION VILATGE	3 000.00 €	6 000.00 €
COMITE DES FETES DE PONS	0.00 €	2 000.00 €
COUESQUES AVENIR	2 000.00 €	2 000.00 €
CROIX ROUGE NORD AVEYRON	300.00 €	500.00 €
CUMA ST HIPPOLYTE	1 800.00 €	2 500.00 €
DE FIL EN AIGUILLE	600.00 €	600.00 €
FNACA	800.00 €	800.00 €
LES JEUX-DIS DE PONS	400.00 €	400.00 €
LES PESCOFIS	300.00 €	300.00 €
LIGUE NAT CONTRE LE CANCER	150.00 €	150.00 €
ONAC VG Bleuet de France	100.00 €	100.00 €
PASSERELLE NORD AVEYRON	200.00 €	200.00 €

REGAIN	58 000.00 €	0.00 €
TRAIT D'UNION MUR DE BARREZ	1 000.00 €	1 000.00 €
TRIAL CLUB SAINT MAMET	1 000.00 €	1 000.00 €
UNION DES CHASSEURS ST HIPPOLYTE	800.00 €	1 000.00 €
VARIETE LOCALE 12	600.00 €	600.00 €
O PAIS	45 600.00 €	40 600.00 €
Restos du cœur	150.00 €	150.00 €
Jamais sans Toit Entraygues	900.00 €	900.00 €
Assoc résidence du Parc de la Corette - Mur de Barrez	200.00 €	300.00 €
NOUVELLES DEMANDES 2022		
Horse Ball Féminine		300.00 €
Rencontres musicales d'Entraygues		200.00 €
Moto club du Carladez		200.00 €
Loisirs et culture en Carladez		160.00 €
Carladez Pétanque		200.00 €
TOTAL	129 910.00 €	74 105.00 €

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire informe l'assemblée que les points suivants, notés à l'ordre du jour sont reportés à la prochaine réunion car tous les éléments nécessaires à la délibération non pas été réunis :

- Mise en place des astreintes au service technique
- Modification du RIFSEEP

ZONAGE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes COMTAL LOT et TRUYERE prépare le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal).

Afin d'arrêter le plan de zonage d'assainissement pour la commune de Saint-Hippolyte, elle présente les cartes des différents villages reliés aux stations d'épuration. Ces cartes indiquent les parcelles reliées ou à relier au réseau d'assainissement collectif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le zonage d'assainissement tel que présenté par Madame le Maire.

CALENDRIER :

Réunion avec les associations de la commune pour la préparation de la fête du stade prévue le samedi 13 août 2022 : Jeudi 12 mai 2022 à 20h30 à la salle des fêtes de Saint-Hippolyte. Une invitation sera envoyée aux présidentes et présidents (par mail ou par courrier).

Distribution des sacs poubelles : samedi 14 mai 2022 de 9h00 à 12h00 à la salle des fêtes de Saint-Hippolyte. Un flyers sera mis dans les boîtes aux lettres pour que les habitants viennent les chercher ou délèguent pour éviter de venir en mairie. Attention, seuls des sacs poubelles jaunes seront dorénavant distribués (Décision du comité syndical du SMICTOM NORD AVEYRON, du 2 décembre 2021).

Un tour de table permet à chacun de s'exprimer.

La séance est levée à 23h30.

**Le Maire,
Francine LAFON**

